

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
JUIN 2020**

DELIBERATION N° 20-03

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-50 du 19 novembre 2019 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2020,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-04 du 14 mars 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour rendre avis sur les dossiers d'aides,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 déléguant des attributions du conseil à la directrice générale (modifiée par la délibération n° CA 20-14 du 11 mai 2020),
- Vu la délibération n° CA 20-17 du 15 juin 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise,
- Vu la délibération n° CB 20-03 du 23 juin 2020 portant avis du comité de bassin sur les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatives au plan de reprise,
- Vu la délibération n° CA 20-27 du 23 juin 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise,

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1

De donner un avis défavorable aux propositions de concours financier suivantes :

Dossier 1067971, aide 1078150-1, ligne programme 2511

Bénéficiaire : S.A.E.P DE VERNEUIL EST

Dossier retiré dans l'attente d'un plan d'action équilibré entre solutions curatives et solutions préventives.

Dossier 1077619, aide 1088724 - 1, ligne programme 2410

Bénéficiaire : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NORMANDIE
Dossier retiré pour approfondissement de l'apport de l'étude.

Dossier 1077516, aide 1088621-1, ligne programme 1832

Bénéficiaire : BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
Dossier retiré pour réexamen de l'assiette de financement.

Article 2

De donner un avis favorable sous réserve de modifier l'assiette de la convention suivante :

Dossier 1078022, aide 1089139-1, ligne programme 1212

Bénéficiaire : REHAB.DU SIPHON SOUS LA MARNE A CHATEAU THIERRY
Le montant du concours financier est modifié (784 976 € de subvention et 392 488 € d'avance au lieu de 553 618 € de subvention et 276 809 € d'avance) pour prendre en compte le coût de travaux spéciaux.

Article 3

De donner un avis favorable pour que les dossiers figurant à l'annexe 1 bénéficient des modalités d'aide du plan de reprise approuvé par le comité de bassin et le conseil d'administration.

Article 4

De donner un avis favorable aux projets de contrats suivants :

- Contrat de Territoire Eau & Climat Vitiviniculture Durable en Champagne, Eau & Climat (VM)
- Contrat de Territoire Eau & Climat Ourcq amont et Clignon (DVM)
- Contrat de Territoire Eau & Climat Bassin versant du Serein (DSAM)
- Contrat de Territoire Eau & Climat Saône Vienne Scie (DSAV)
- Contrat de Territoire Eau & Climat Bassins versants Bassée, Voulzié et Auxence (DSF)
- Contrat de Territoire Eau & Climat Département des Hauts de Seine (DSF)
- Contrat de Territoire Eau & Climat du Bassin Juine et affluents Eau, climat & trame verte et bleue (DSF)
- Contrat de Territoire Eau & Climat Bassin versant de l'Yvette (DSF)

Le Contrat de Territoire Eau & Climat du Bassin versant de la Risle et de la Charentonne (DSAV) a été retiré en séance.

Article 5

De donner un avis favorable sur toutes les autres propositions de concours financier soumises à la commission et listées en annexe 2.

Article 6

M. SARTEAU n'a pas pris part au vote concernant le dossier n° 1078077 et dont l'attributaire est Seinormigr.

M CHOLLEY n'a pas pris part au vote concernant le dossier de prolongation de délais dont l'attributaire est le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORD).

M. JESTIN n'a pas pris part au vote concernant le dossier n° 1076513 et dont l'attributaire est
Projet Anode.

Article 7

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises aux points
nécessaires pour lever les réserves sur les conventions listées à l'article 2 et à finaliser et signer
les contrats et conventions listés à l'article 4.

La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
de la commission des aides



François CHOLLEY

